



Charte d'engagement APFLE - Collecte « Pommes Qualité Supérieure »

La présente charte détaille l'engagement du récoltant souhaitant adhérer à la démarche « Pommes Qualité Supérieure » mise en place par l'Association des Producteurs de Fruits de Lembach et Environs à respecter les critères détaillés dans le règlement de la collecte « Pommes Qualité Supérieure » ci-joint.

Je soussigné (e) :

Nom :Prénom :

Domicilié (e) à :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mail : Téléphone :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement de la collecte « Pommes Qualité Supérieure » mise en place par l'Association des Producteurs de Fruits de Lembach et Environs
- Déclare apporter le jour de la collecte « Pommes Qualité Supérieure » les pommes issues des vergers situés¹ :

Commune	Section	Parcelle	Variété ²

- S'engage à respecter pour cette collecte les critères détaillés dans le niveau 1 dudit règlement
- S'engage en outre à respecter les critères facultatifs (case à cocher) :
 - du niveau 2
 - Si le niveau 2 est coché :
 - du niveau 3 et en particulier :
 - préservation d'arbres morts
 - pose de nichoirs
 - préservation des haies
 - entretien par pâturage (exemple : moutons)

Fait à le :

Signature :

¹ Pour connaître les coordonnées de vos parcelles, vous pouvez vous rendre dans la mairie concernée ou consulter le site cadastre.gouv.fr.

² Si vous ne connaissez pas le nom de votre variété, un pomologue sera mis à votre disposition le jour de la collecte pour compléter le tableau.